

SPYPOINT

RÈGLEMENT OFFICIEL - SPYPOINT ®

1. PÉRIODE DU CONCOURS

La société 9138-4529 Québec inc. (SPYPOINT), ayant son siège social au 330, rue de la Jacques-Cartier, Victoriaville (Québec), Canada (ci-après le « Commanditaire »), organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après le « Concours ») qui débutera le 17 juin 2026 et se terminera le 8 juillet 2026 (ci-après la « Date de Terminaison ») (ci-après la « Période du Concours »).

Les participations reçues en dehors de la Période du Concours ou introduites d'une manière qui n'est pas prescrite dans le présent règlement (le « Règlement ») seront réputées nulles et ne seront pas acceptées dans le Concours.

2. ADMISSIBILITÉ

Le Concours est ouvert aux résidents légaux de la France, majeurs, disposant de la capacité juridique de contracter. Un candidat devient un participant lorsque son inscription est effectuée conformément à l'article 5 du présent Règlement (ci-après le « Participant »). Le Participant doit être une personne physique et avoir l'âge légal de la majorité dans la juridiction dans laquelle il réside à la date de participation.

Les employés, administrateurs, directeurs, dirigeants, agents et représentants du Commanditaire et de sa société mère, de ses filiales, sociétés affiliées, partenaires, fournisseurs et toute autre entité ou personne impliquée dans les activités du Commanditaire (collectivement, les « Parties Affiliées »), ainsi que les membres de leur famille immédiate (c.-à-d. conjoints, parents, enfants, frères et sœurs, quel que soit leur lieu de résidence) et les personnes résidant dans le même ménage qu'une Partie Affiliée, qu'elles soient apparentées ou non, ne sont pas éligibles pour participer au Concours.

3. LOIS APPLICABLES

Le Concours est nul dans tous les cas où sa mise en œuvre serait interdite par la loi et est soumis à l'ensemble des lois et réglementations applicables en France et dans l'Union européenne (ci-après les « Lois Applicables »).

SPYPOINT

4. MODIFICATION, SUSPENSION ET TERMINAISON DU CONCOURS

Le Commanditaire se réserve le droit d'amender ou de modifier le Règlement du Concours et de modifier, d'annuler ou de suspendre ce Concours en cas de circonstances exceptionnelles, force majeure, et/ou situations indépendantes de sa volonté ou pour un motif légitime y compris, sans s'y limiter, pour se conformer aux Lois Applicables ou aux politiques d'une entité ayant juridiction sur le Commanditaire et dans le cas où toute cause corrompt ou menace de corrompre la sécurité, l'intégrité ou la bonne administration du Concours. Toute modification fera l'objet d'une information des participants par tout moyen approprié. Si le concours prend fin avant la Date de Terminaison, le Commanditaire, pourra dans la mesure du possible, organiser un concours distinct à une date ultérieure, pour attribuer les prix parmi toutes les participations valides soumises avant la Date de Terminaison.

5. COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS

Un participant peut participer à ce Concours en déposant ses coordonnées en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse <https://www.spypoint.com/eu/en/giveaway.html>.

En participant au Concours, un Participant confirme :

- (a) qu'il/elle a l'âge légal de la majorité dans la juridiction où il/elle réside;
- (b) qu'il/elle a lu et accepté les termes et conditions du Règlement.

Toute Participation reçue ou soumise en dehors de la Période du Concours ou toute inscription contenant des informations fausses, inexacts ou incomplètes est nulle. Le Commanditaire se réserve le droit de demander à tout Participant une preuve d'identité ou d'admissibilité au Concours, à tout moment et à sa seule discrétion. L'utilisation de moyens robotiques, automatiques, programmés ou autrement illicites pour participer au Concours est strictement interdite et est susceptible d'engager une poursuite judiciaire. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exclure du Concours, de tout autre concours, promotion futur ou cadeau offert par le Commanditaire toute personne qui contrevient ou tente de contrevir aux présentes règles et toute personne ayant ou étant soupçonnée d'avoir altéré le traitement des inscriptions, le processus du Concours ou le Site du Concours. Un Participant ou toute autre personne qui tente d'endommager délibérément le Site du Concours ou d'entraver la légitimité du processus du Concours commet des infractions susceptibles d'engager sa responsabilité et le

SPYPOINT

Commanditaire se réserve le droit, dans ce cas, de réclamer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi.

LE NON-RESPECT PAR LE PARTICIPANT DE CE RÈGLEMENT OFFICIEL PEUT ENTRAÎNER SA DISQUALIFICATION ET LA SÉLECTION D'UN AUTRE GAGNANT POTENTIEL.

6. CHANCES DE GAGNER

AUCUN ACHAT D'AUCUNE SORTE N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations éligibles. À mesure que le nombre de participations augmente, les chances de gagner diminuent. Un même Participant ne peut pas gagner plus d'une (1) fois.

7. DÉTAILS DU PRIX

Les prix suivants seront attribués à un (1) gagnant :

- Une (1) Caméra cellulaire Flex-M2 (€149,99)
- Une (1) batterie lithium Lit-22 (€69,99)
- Une (1) carte microSD 32 Go (€29,99)
- Un (1) vêtement SPYPOINT (€70,00)

La valeur approximative totale de ses prix est d'environ 319,97€ (ci-après le « Prix »). En raison de possibles problèmes imprévus hors du contrôle du Commanditaire, le Prix représenté dans l'image publiée par le Commanditaire peut ne pas refléter exactement le Prix que recevra le gagnant potentiel. Le Prix doit être accepté tel quel et ne peut être vendu, échangé, transféré ou substitué en espèces. Le Prix ou toute partie de celui-ci ne peut être combiné avec d'autres rabais, promotions ou offres spéciales.

Le Prix sera envoyé par courrier au gagnant dans les trente (30) jours suivant l'acceptation du Prix. Le Commanditaire décline toute responsabilité pour le cas où le Prix n'arriverait pas à destination d'un fait de la fourniture par le gagnant d'une adresse erronée, en cas de perte, de dégradation ou de vol du lot durant la livraison.

SPYPOINT

8. PROCESSUS DE CONFIRMATION DU GAGNANT

Un gagnant potentiel sera sélectionné par tirage au sort le 17 juillet 2026 parmi toutes les participations admissibles. Le gagnant sera annoncé le 24 juillet 2026.

Un gagnant potentiel sera considéré comme gagnant s'il remplit tous les critères d'éligibilité énoncés dans le présent Règlement et se conforme à toutes les autres exigences énoncées dans le présent Règlement.

Dans les six (6) jours ouvrables suivant la sélection, un représentant du Commanditaire communiquera avec le gagnant potentiel par le médium utilisé au moment de l'inscription du Participant au Concours, à la seule discrétion du Commanditaire, pour vérifier la conformité au Règlement Officiel. Le gagnant potentiel devra répondre dans les deux (2) jours ouvrables, à défaut de quoi le Commanditaire pourra sélectionner un nouveau gagnant potentiel parmi toutes les participations admissibles restantes.

Tout refus d'un Prix par le gagnant potentiel et toute disqualification entraînera la sélection d'un nouveau gagnant potentiel.

Le gagnant pourra être annoncé publiquement par le Commanditaire, notamment via les canaux de communication du Concours. Cette annonce pourra inclure le nom du gagnant ainsi que, le cas échéant, sa ville ou province, dans la mesure nécessaire à l'administration et à la transparence du Concours et conformément aux Lois Applicables.

En cas de litige concernant les participations reçues de plusieurs utilisateurs ayant la même adresse courriel, le Titulaire du Compte Autorisé au moment de la participation sera réputé être le Participant et devra se conformer au présent Règlement. Aux fins du présent Règlement, le Titulaire du Compte Autorisé désigne la personne physique à laquelle une adresse électronique a été attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services Internet ou toute autre organisation responsable de l'attribution d'adresses électroniques pour le domaine lié à l'adresse électronique en cause. Dans la mesure où l'adresse courriel est attribuée à une personne morale, le Titulaire du Compte Autorisé désigne la personne physique occupant le poste le plus élevé au sein du département ou de l'entreprise concernée, le cas échéant. Chaque Participant sélectionné peut être tenu de fournir la preuve qu'il est le Titulaire du Compte Autorisé associé à l'inscription sélectionnée.

9. IDENTIFICATION DU GAGNANT

En participant au Concours le gagnant autorise en avance le Commanditaire à le photographeur, à publier leur nom, prénom, adresse et photographie dans les annonces

SPYPOINT

du Commanditaires et à les utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent Concours, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits ou compensation que le prix gagné.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute la propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les marques de commerce, logos, modèles, matériel promotionnel, pages Web, codes source, images, dessins, illustrations, slogans et représentations liés à ce concours sont la propriété du Commanditaire. La copie ou l'utilisation non autorisée de tout matériel protégé par le droit d'auteur ou de toute autre propriété intellectuelle sans le consentement écrit exprès du Commanditaire est strictement interdite. Le Participant reconnaît et accepte que le Commanditaire, par son utilisation de divers réseaux sociaux, accorde automatiquement à ces réseaux sociaux une licence non exclusive, perpétuelle et mondiale pour utiliser, manipuler et divulguer des données, y compris celles fournies par le Participant.

11. OBLIGATIONS DE CONFIDENTIALITÉ

En Participant à ce Concours, le Participant reconnaît et accepte de donner au Commanditaire et à ses agents autorisés la permission de collecter, d'utiliser, de manipuler et de divulguer ses informations personnelles conformément aux conditions d'utilisation du Commanditaire, disponible ici : [Conditions d'utilisation](#) ; ainsi qu'à la Politique de confidentialité du Commanditaire, disponible ici : [Confidentialité](#) aux fins de l'administration de ce Concours.

En tant que gagnant, certaines informations limitées telle que le nom et la ville peuvent également être incluses dans une liste de gagnants accessible au public, sous réserve du respect de la législation applicable. Toutefois, le Commanditaire se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de divulguer des renseignements sur un Participant lorsque la loi, un règlement, une demande gouvernementale ou une ordonnance du tribunal l'exige.

12. TRAITEMENT, COLLECTE ET PROTECTION DE L'INFORMATION

Dans le cadre du Concours, le Commanditaire peut recueillir et traiter certains renseignements personnels des participants, notamment leur nom, prénom, adresse

SPYPOINT

courriel, adresse postale, numéro de téléphone ainsi que tout autre renseignement nécessaire à l'administration du Concours. Le Commanditaire s'engage à traiter les données uniquement pour les fins requises pour la bonne exécution du Concours, la prise en compte de la participation, la prise de contact avec les gagnants, l'envoi du Prix au gagnant. Le nom, le prénom et le cas échéant la photo du gagnant sera uniquement utilisée pour les opérations promotionnelles liées au présent Concours.

Le Commanditaire s'engage à garantir la confidentialité des données à caractère personnel et à ce titre, veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. Les données personnelles ne sont en aucun cas transmises à des tiers à des fins de publicité et de promotion sans l'accord préalable des participants.

Les participants disposent, sous réserve des restrictions prévues par les Lois Applicables, d'un droit d'accès à leurs renseignements personnels, d'un droit de rectification, d'un droit à l'effacement, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité des données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de leurs renseignements personnels.

Pour exercer ces droits ou pour toute question concernant le traitement des renseignements personnels, les participants peuvent communiquer à l'adresse suivante : privacy@vosker.com.

Les participants ont également le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des données compétente, notamment auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) pour les participants situés en France ou auprès de toute autre autorité compétente dans leur juridiction.

Le Commanditaire est basé au Canada. Certains de ses fournisseurs de services peuvent accéder aux informations personnelles d'un Participant, les traiter ou les stocker en dehors du pays où le Commanditaire est situé et où le Participant réside, y compris au Canada et aux États-Unis. Par conséquent, lorsque les informations personnelles sont utilisées ou stockées dans une juridiction autre que celle où réside le Participant, elles peuvent être soumises à la loi de cette juridiction étrangère et à celle du lieu de résidence du Participant, y compris toute loi autorisant ou exigeant la divulgation des informations au gouvernement, aux agences gouvernementales, aux tribunaux et aux forces de l'ordre de cette juridiction.

SPYPOINT

Pour plus d'information sur la manière dont le Commanditaire traite les renseignements personnels, les participants sont invités à consulter la Politique de confidentialité du Commanditaire disponible à l'adresse indiquée dans le présent règlement à la section 11.

13. LITIGES

En Participant à ce Concours, le Participant accepte que tous les problèmes, questions, litiges et réclamations de quelque nature que ce soit résultant de, découlant de ou de quelque manière que ce soit liés au Concours, y compris, sans limitation, tous les problèmes et questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire du présent Règlement, des droits et obligations entre le Participant et le Commanditaire et des dispositions procédurales, sans égard aux règles ou dispositions en matière de compétence législative ou de conflit de lois, soient interprétés et régis conformément au droit français. Tout différend ou litige découlant du Concours ou lié à ce dernier de quelque manière que ce soit, sera jugé et porté devant les tribunaux de juridictions compétentes en France. Dans la mesure permise par les Lois Applicables, le Participant convient que la responsabilité du Commanditaire est limitée aux dommages directs résultant de sa participation au Concours. Les honoraires d'avocat peuvent ne pas être accordés.

13. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le Commanditaire et ses représentants et employés ne seront pas responsables, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle du Commanditaire et dans les limites prévues par les Lois Applicables, : a) des erreurs d'impression ou de typographie dans tout matériel lié au Concours; b) pour toute erreur humaine, dysfonctionnements techniques, participations perdues, retardées ou mal acheminées pour quelque raison que ce soit, échecs du courrier, tentatives tardives, perdues, mal acheminées ou infructueuses pour informer un gagnant potentiel ou toute combinaison de ceux-ci; (c) pour les inscriptions volées, détruites, altérées, consultées sans autorisation ou modifiées; (d) pour les dommages causés au système informatique ou à l'équipement du Participant ou d'une autre personne du fait de sa participation au Concours, du transfert de matériel en relation avec le Concours ou du téléchargement de tel matériel; (e) pour toute blessure ou dommage à des personnes ou à des biens qui pourrait être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation du Participant au Concours, par la réception, l'utilisation ou l'usage impropre de tout Prix (f) de la sécurité ou de la confidentialité des informations transmises via des réseaux informatiques ou des atteintes à la vie privée dues à des interférences de pirates informatiques tiers ou autrement et g)

SPYPOINT

pour la défaut de tout contractant ou fournisseur tiers utilisé en relation avec tout aspect du Concours pour exécuter ou livrer des biens ou des services, tout acte de Dieu ou tout autre événement indépendant de la volonté du Commanditaire et toute insatisfaction de quelque nature que ce soit de la part d'un gagnant à l'égard de tout aspect du Concours ou de tout Prix.

En participant ou en tentant de participer à ce Concours, chaque Participant ou Participant potentiel accepte: (a) d'être lié par le présent Règlement officiel, disponible sur le Site du Concours pendant toute la durée du Concours, et par toutes les Lois Applicables et décisions du Commanditaire, qui seront contraignantes et définitives; (b) de renoncer à tout droit d'invoquer une ambiguïté à l'égard du présent Règlement Officiel; (c) et (d) d'indemniser le Commanditaire pour toute réclamation de tiers liée à ce Concours, à toute violation de ces Règles par le Participant ou à toute activité liée à un Prix, dans la mesure où cette réclamation résulte d'une faute du Participant

Le Commanditaire ne sera en aucun cas responsable de tout événement qui entraînerait l'annulation des Prix ni des événements indépendants de sa volonté qui entraîneraient la non-attribution des Prix ou d'une partie des Prix.

Toute réclamation relative au Concours peut être adressée au Commanditaire à l'adresse suivante : legal@vosker.com

Remarque: l'utilisation du genre masculin inclut le féminin et a pour seul but d'alléger et de faciliter la lecture.